



Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

Toulouse, le 8 NOV. 2005

Monsieur Henri DEMANGE
 Président
 COMMISSION PARTICULIERE
 DU DEBAT PUBLIC
 Espace Multiburo - Centre Toulouse
 Compans
 9 rue Sébastopol
 31015 TOULOUSE CEDEX 6

NOS REF : DIT/SEP/EL/GC/D2518026

OBJET : CONTRIBUTION DE LA REGION MIDI-PYRENEES AU DEBAT PUBLIC SUR LA LIGNE A GRANDE VITESSE BORDEAUX-TOULOUSE

Monsieur le Président,

Depuis 1998, la Région Midi-Pyrénées s'est fortement mobilisée pour la réalisation d'une ligne à Grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse dans un premier temps et, à terme, entre Toulouse et Narbonne.

A l'issue du Débat Public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse, j'ai souhaité que les élus régionaux, réunis en Assemblée Plénière le 27 octobre dernier, approuvent solennellement l'attachement de notre collectivité à ce grand projet d'aménagement et de développement du territoire.

Aussi, vous trouverez ci-joint, un exemplaire de la contribution que la Région Midi-Pyrénées verse au Débat Public sur le projet de Ligne à Grande vitesse Bordeaux-Toulouse.

Par ailleurs, je vous confirme que la Région Midi-Pyrénées est favorable à l'engagement, dès le début 2006, d'un programme d'études techniques permettant d'aller jusqu'à l'Enquête Publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

MALVY

Martin MALVY

P. J. : Délibération N° 05/AP/10.11 "Motion relative au Débat Public sur la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse"

Copie :

- Monsieur Daubigny Préfet de Région Midi-Pyrénées*
- Monsieur Rousset Président Région Aquitaine*
- Monsieur Bonrepaux Président du Conseil Général de l'Ariège*
- Monsieur Puech Président du Conseil Général de l'Aveyron*
- Monsieur Izard Président du Conseil Général de Haute Garonne*
- Monsieur Martin Président du Conseil Général du Gers*
- Monsieur Miquel Président du Conseil Général du Lot*
- Monsieur Diefenbacher Président du Conseil Général du Lot & Garonne*
- Monsieur Carcenac Président du Conseil Général du Tarn*
- Monsieur Baylet Président du Conseil Général du Tarn & Garonne*
- Monsieur Fortassin Président du Conseil Général des Hautes Pyrénées*
- Monsieur Douste Blazy Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse*

DELIBERATION N° 05/AP/10.11

OBJET : MOTION RELATIVE AU DEBAT PUBLIC SUR LA LGV BORDEAUX-TOULOUSE

Article 1 : la Région Midi-Pyrénées appelle le gouvernement à lancer dans les meilleurs délais, soit dès début 2006, le programme d'études techniques qui permettra d'engager l'enquête publique sur Toulouse-Bordeaux sans perdre de temps ;

Article 2 : la Région Midi-Pyrénées rappelle que le projet de TGV Toulouse-Bordeaux constitue l'un des segments d'un maillage visant à désenclaver le Sud Ouest européen, en reliant Bordeaux et Toulouse à Barcelone d'une part, et à Montpellier et Marseille d'autre part. A cette fin la Région Midi-Pyrénées demande que l'Etat et l'Union européenne prennent en compte la vocation transnationale de l'axe Atlantique-Méditerranée et l'intègrent dans le réseau de transports transeuropéen.

Article 3 : la Région Midi-Pyrénées réaffirme que les projets de LGV Toulouse-Bordeaux et Bordeaux-Hendaye sont complémentaires et ne sauraient être considérés comme alternatifs, voire concurrents, sauf à nier l'absolue nécessité de l'inscription de la quatrième ville de France et de tout le grand Sud-Ouest français dans le réseau national et européen de la grande vitesse ;

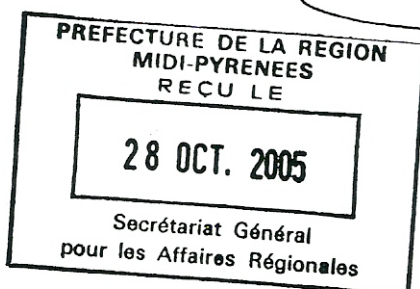
Article 4 : la Région Midi-Pyrénées souhaite que les TGV et les TER soient interconnectés dans l'ensemble des gares desservies et notamment Toulouse, Montauban et Agen ;

Article 5 : la Région Midi-Pyrénées s'engage pour sa part à tout mettre en œuvre afin que les échéances fixées soient respectées ;

Article 6 : le document joint constituant la contribution de la Région Midi-Pyrénées au Débat Public sur la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse est approuvé.

**Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**

Joël NEYEN



RAPPEL : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

POUR LA LIGNE A GRANDE VITESSE ATLANTIQUE-MEDITERRANEE

1- LA MOBILISATION DE LA REGION MIDI-PYRENEES POUR LANCER LES ETUDES

A la demande de la Région Midi-Pyrénées, une étude d'opportunité visant à améliorer les services ferroviaires sur l'axe Bordeaux-Toulouse-Narbonne (BTN) a été inscrite dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006 d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées.

A cet effet, une provision de 3 049 000 €, dont 1 068 856 € de participation régionale, a été inscrite au volet ferroviaire du CPER 2000-2006 de Midi-Pyrénées pour financer un programme d'études allant jusqu'à l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Le 9 juillet 2001, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT), qui s'est tenu à Limoges, a officiellement pris en compte le projet de LGV Bordeaux-Toulouse, intégrant ainsi les remarques de la Région Midi-Pyrénées sur l'avant-projet de Schéma de Services Collectifs de Transport de Voyageurs et de Marchandises demandant "que soit étudiée au plus vite une liaison ferroviaire à très grande vitesse Bordeaux-Narbonne, en accompagnement des futures lignes à très grande vitesse Paris-Bordeaux et Paris-Montpellier-Barcelone".

La convention de financement de cette première étude visant à examiner l'opportunité d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Bordeaux, Toulouse et Narbonne, a ainsi été signée par les partenaires le 10 décembre 2001.

Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage des infrastructures ferroviaires a conduit cette étude en 2002 et 2003.

Le plan de financement de l'étude, dont le coût global portait sur 915 000 €, prévoyait les participations suivantes :

- Etat :	343 000 €
- RFF :	152 450 €
- SNCF :	76 200 €
- Aquitaine :	114 350 €
- Midi-Pyrénées :	114 350 €
- Languedoc-Roussillon :	114 350 €

Le programme d'étude comportait quatre phases :

- Etat des lieux
- Analyse de la demande
- Présentation des scénarios d'amélioration
- Evaluation des scénarios d'amélioration

Trois types de besoins de transport à améliorer prioritairement ont été identifiés :

- les relations voyageurs de grande distance, et en premier lieu les trajets Paris-Toulouse,
- les dessertes de proximité autour de Toulouse et Bordeaux,
- les trafics de fret, de transit ou de desserte locale.

Parmi les différents scénarios d'aménagement de l'infrastructure examinés, seuls ceux basés sur la réalisation d'une ligne nouvelle à grande vitesse (totale ou partielle) permettent de répondre de façon satisfaisante aux besoins exprimés :

- développement de la capacité des infrastructures (besoins de "sillons" supplémentaires)
- gains de temps (vitesse commerciale multipliée par 2, soit 320km/h au lieu de 160 km/h actuellement)

Toutefois, la réalisation d'une LGV intégrale entre Bordeaux, Toulouse et Narbonne est susceptible d'entraîner la réalisation d'un contournement ferroviaire de Toulouse (goulet d'étranglement constitué par la gare Matabiau) et représente des montants tout à fait considérables (plus de 6 000 M€ en première évaluation).

Aussi, notamment à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, les partenaires de l'étude ont convenu de prioriser le tronçon Bordeaux-Toulouse car sa réalisation paraît plus urgente que le tronçon Toulouse-Narbonne (qui dépend lui-même de la programmation du tronçon Montpellier-Perpignan, non décidée à ce jour) et concerne des investissements plus réalistes (3 100 M€ au lieu des 6 000 M€ identifiés).

Avec la construction de la LGV Bordeaux-Toulouse, prévue pour accepter des vitesses commerciales de 320 km/h (et probablement à plus long terme de 350 km/h), les TGV effectueront le trajet Paris-Toulouse en un peu plus de 3h00. Toutefois, pour atteindre cet objectif, la mise en service de la totalité de la LGV Sud-Europe Atlantique (SEA), soit l'intégralité de tronçon Tours-Bordeaux, devra être effective.

2- L' ENGAGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES POUR LE DEBAT PUBLIC

Lors du comité de pilotage du 23 janvier 2004, les partenaires ont validé la proposition de RFF d'organiser dans les meilleurs délais le Débat Public sur la création d'une LGV entre Bordeaux et Toulouse annoncée par le CIADT du 18 décembre 2003.

A cet effet, RFF a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que la concertation soit organisée en 2005.

Le coût du Débat Public a été évalué à 3 M€ :

- 1 M€ au titre des études complémentaires
- 2 M€ pour l'organisation matérielle de la concertation.

Les études complémentaires à réaliser afin de préparer le Débat Public concernent les perspectives d'évolution du trafic fret régional, l'optimisation socio-économique du phasage du projet et l'analyse des attentes des principaux acteurs concernés par le projet.

Après consultation des collectivités intéressées par le projet de LGV Bordeaux-Toulouse, le Préfet de Région Midi-Pyrénées a adressé le 22 septembre 2004 un projet de convention.

La Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées a approuvé le 23 novembre 2004 le projet de convention du Débat Public avec le plan de financement suivant :

Etat	: 750 000 €	25 %
RFF	: 750 000 €	25 %
Conseil Régional Midi-Pyrénées	: 575 000 €	19,17 %
Conseil Régional Languedoc-Roussillon	: 100 000 €	3,33 %
Conseil Général Lot & Garonne	: 50 000 €	1,67 %
Conseil Général Tarn & Garonne	: 75 000 €	2,50 %
Conseil Général Haute Garonne	: 175 000 €	5,83 %
Communauté Urbaine Bordeaux	: 50 000 €	1,67 %
Communauté d'Agglomération Montauban	: 50 000 €	1,67 %
Communauté d'Agglomération Agen	: 15 000 €	0,50 %
Communauté d'Agglomération Grand Toulouse	: 375 000 €	12,50 %
Communauté d'Agglomération SICOVAL	: 35 000 €	1,17 %

Cette convention a été signée par l'ensemble des partenaires le 13 avril 2005.

Parallèlement, la CNDP a décidé, lors de sa séance du 6 avril 2005, que le Débat Public sur le projet de LGV Bordeaux-Toulouse se tiendrait du 7 juin au 15 juillet et du 1^{er} septembre au 15 novembre 2005.

Monsieur Demange, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), est chargé d'organiser et de veiller au bon déroulement du Débat Public.

Pour le tronçon Toulouse-Narbonne, Réseau Ferré de France a indiqué qu'il conduirait début 2006 une concertation publique intégrant également le tronçon Montpellier-Perpignan.

A quelques semaines de la clôture du Débat Public, l'expression unanime des collectivités, des acteurs économiques et des milieux associatifs de Midi-Pyrénées en faveur du projet de LGV Bordeaux-Toulouse apparaît très clairement.

L'affirmation que le tronçon de LGV Bordeaux-Toulouse constitue une première étape qu'il conviendra de prolonger jusqu'à Narbonne est également partagée par tous.

Les attentes sont fortes, notamment sur le calendrier de réalisation qui doit s'inscrire dans la continuité directe de la deuxième phase de mise en service de la LGV SEA, à savoir Tours-Angoulême.

3- LES PROPOSITIONS DE LA REGION MIDI-PYRENEES POUR L'ETAPE A VENIR

Au terme du Débat Public, la CNDP présentera, fin décembre 2005, la synthèse des échanges et des contributions qui lui auront été adressés. Au premier trimestre 2006, RFF devra transmettre au Ministre des Transports les suites qu'il propose de réserver au projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

Nul ne peut douter en Midi-Pyrénées que le lancement d'un important programme d'études techniques permettant d'aller jusqu'à l'Enquête Publique sera confirmé par Décision Ministérielle.

La Région Midi-Pyrénées est en attente de cette décision car l'accord est général et les collectivités de Midi-Pyrénées ont montré qu'elles savaient s'accorder très rapidement sur le "bouclage" de co-financements importants dès lors que des retards dans l'avancement du projet de LGV Bordeaux-Toulouse étaient susceptibles d'intervenir.

Pour la Région Midi-Pyrénées, la priorité accordée au projet de LGV Bordeaux-Toulouse relève d'une stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire basée sur l'accès aux grands courants d'échanges (voyageurs et marchandises).

Concrètement, avec la LGV Bordeaux-Toulouse, les midi-pyrénéens auront enfin accès à :

- une liaison rapide avec Paris (3 heures environ), avec des fréquences d'un TGV par heure en moyenne
- des relations directes avec le réseau TGV Nord-Europe (Lille, Bruxelles,...)
- des dessertes "express" (1 heure de trajet) et fréquentes (toute les heures en moyenne) entre Bordeaux et Toulouse

Parallèlement, la structuration en étoile à partir de la gare Matabiau du réseau ferroviaire permettra de prolonger dans l'ensemble du territoire régional les retombées du TGV. Pour autant, l'arrêt du TGV à Montauban et à Agen est indispensable pour diffuser au mieux les gains de temps procurés par la ligne nouvelle.

Aussi, les TGV et les TER doivent impérativement être interconnectés à Agen et Montauban afin que le plus grand nombre de voyageurs midi-pyrénéens utilise le transport ferroviaire sur la totalité du trajet.

A plus long terme, le prolongement de la LGV jusqu'à Narbonne-Montpellier/Perpignan mettra en évidence la pleine dimension européenne du projet :

- liaison privilégiée avec Barcelone (moins de 2 heures)
- continuité d'un axe à grande vitesse Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Marseille (voire Nice)
- relation directe avec Lyon et avec le réseau TGV Est-Europe (Strasbourg, ...)

Au total, ce grand projet d'infrastructure ferroviaire revêt des dimensions nationales et interrégionales en première phase (Bordeaux-Toulouse). L'indispensable prolongement vers la Méditerranée lui donnera sa pleine dimension internationale et européenne.

La Région demande que l'Etat et l'Union Européenne prennent en compte la vocation internationale de l'axe Atlantique-Méditerranée et l'intègrent dans le Réseau de Transport Trans Européen.